



Cloture envaie par les ronces

Par **geoandjo**, le **15/08/2017** à **22:26**

bjr, un ami a un mur de separation avec une propriete voisine qui est en cours de succession suite au dece du dernier proprietaire, on ne voit pas les heritiers rrrnfaute d'entretien le terrain est envahis par les ronces et epineux horties arbustes divers croissant rapidement et debordant su le mur pourtant de deux metres de haut, rn le mur de separation est a cet ami!rnde plus la vegetation sauvage vient essemmer sur son terrain aussi!rny a t'il une marche a suivre pour faire cesser cet envahissementnah il ne connais pas l'etude en charge de la succession rnmerci de votre ecoute

Par **morobar**, le **16/08/2017** à **09:45**

Bonjour,rnLe maire semble le mieux placé pour ordonner aux propriétaires le débroussaillage.rnEn général il existe dans tous les départements un arrêté préfectoral prescrivant les périodes d'obligation et les dimensions à respecter autour des habitations.rnS'il existe, en outre un risque d'incendie comme dans le sud de la France, oublier ses devoirs peut couter fort cher.

Par **geoandjo**, le **17/08/2017** à **11:45**

le maire ,rnbien, il va lui porter le problemernmerci

Par **geoandjo**, le **23/08/2017** à **10:16**

svp concernant ce sujet (envahissement? debordement de friches venant du voisin, sur un mur limite appartenant a ce proprietaire !rnny a t'il des textes (reglements, loies, etc) qui definissent la limite des emprises du voisins sur un mur limitant une propriete

Par **morobar**, le **23/08/2017** à **10:45**

Bonjour,rnVotre question en ces termes est dénuée de sens.rnVotre voisin est chez lui entre les limites de sa propriété et chez les autres ou sur le domaine public ailleurs.rnSi le mur est à lui il fait ce qu'il veut.

Par **geoandjo**, le **26/08/2017** à **09:46**

le mur n'est pas la propriete de l'envahisseur en ce casrnle maire n'est pas chaud bouillant pour simisquer ici car il y a de forts temperaments! rnrnmerci pour les interventions

Par **morobar**, le **26/08/2017** à **10:08**

Franchement vos propos sont incompréhensiblesrnD'abord:rn[citation] sur un mur limite appartenant a ce propriétaire ! [/citation]rnEt maintenant:rn[citation]le mur n'est pas la propriété [/citation]rnLe maire dispose de pouvoirs de police.rnS'il n'agit pas vous pouvez toujours écrire au Préfet.